

Formation à l'égalité professionnelle et à la lutte contre les stéréotypes de genre et les discriminations dans la fonction publique hospitalière

Parcours de formation à destination des agents et agentes des services de ressources humaines

PUBLIC VISE

➤ Agentes et agents des services de ressources humaines

ORGANISE PAR

➤ JLO

NOMBRE DE PARTICIPANTS

➤ 6 à 10 participants

DUREE

➤ 1 jours / 7 heures

PREREQUIS

➤ Aucun

CONTACT

➤ Groupe JLO
Barbara NOWAK
Tél :
06 69 91 70 24
Mèl :
b.nowak@groupe-jlo.com

OBJECTIFS

➤ Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle Femmes-Hommes pour un service de ressources humaines.

➤ Connaître les fondements juridiques et les obligations de l'administration.

➤ Savoir intégrer l'égalité professionnelle dans les processus de gestion des ressources humaines.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en Présentiel ou Classe virtuelle.

➤ Apport d'informations générales et théoriques

➤ Résolutions de problèmes par l'étude de cas

➤ Travail en groupes, échanges entre les participants

➤ Synthèse et points clés à l'issue de chaque séquence.

➤ Evaluation des connaissances par QCM en fin de session.

PROGRAMME

Comprendre les enjeux de l'égalité professionnelle femme homme

- Les différents concepts et définitions ;
- Les principaux freins à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Les enjeux de l'égalité pour la société et les employeurs ;

Connaître les fondements juridiques et les obligations de l'administration

- Connaître la hiérarchie des normes en droit français et l'articulation entre droit international, européen et national ;
- Connaître les principales lois au niveau national et européen concernant l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations fondées sur le sexe ;
- Connaître l'accord du 30/11/18 dans fonction publique ;
- Connaître les obligations des établissements publics hospitaliers sur l'égalité professionnelle ;
- Connaître le rôle des différents acteurs internes et externes. Savoir les mobiliser ;
- Connaître les instances de contrôle ou de recours et les sanctions encourues par les employés.

Savoir intégrer l'égalité professionnelle dans les processus de gestion des ressources humaines

- Savoir identifier l'ensemble des processus existants et en réaliser un bilan ;
- Savoir intégrer l'égalité dans les processus de recrutement, de formation, de promotion, de rémunération, de santé au travail, ...
- Savoir prévenir les discriminations et promouvoir l'égalité, savoir se positionner dans le processus de prévention et veille ;
- Savoir recruter / intégrer / accueillir sans discriminer ;
- Savoir accompagner le référent interne à l'égalité professionnelle. ;
- Savoir orienter et informer les agents.